

# **Conditions Générales d'Utilisation de l'application AGPC 2025**

**\*\*Date de dernière mise à jour :\*\* 6 octobre 2025**

## **\*\*Préambule\*\***

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après "CGU") régissent l'accès et l'utilisation de l'application mobile "AGPC 2025" (ci-après "l'Application"), éditée par le comité d'organisation de l'événement AGPC. L'utilisation de l'Application implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU par l'utilisateur (ci-après "l'Utilisateur").

## **\*\*Article 1 : Objet de l'Application\*\***

L'Application a pour but de fournir aux participants et à toute personne intéressée des informations relatives à l'événement AGPC 2025. Elle permet notamment de :

- Consulter le programme détaillé de l'événement (horaires, salles, thèmes).
- Accéder à la liste des intervenants et des orateurs.
- Découvrir les membres du comité d'organisation.
- Visualiser la liste des sponsors et partenaires de l'événement.
- Accéder à une section "Replay" pour visionner les conférences et contenus des éditions précédentes.

## **\*\*Article 2 : Accès à l'Application\*\***

L'accès à l'Application et à son contenu est gratuit. L'Application est disponible en téléchargement sur les plateformes d'applications mobiles.

## **\*\*Article 3 : Données Personnelles et Permissions\*\***

### **\*\*3.1. Absence de collecte de données\*\***

L'Application AGPC 2025 \*\*ne collecte, ne stocke et ne traite aucune donnée personnelle\*\* d'identification de ses Utilisateurs. Aucune information telle que le nom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone ou toute autre donnée sensible n'est requise ni collectée pour utiliser l'Application. L'utilisation de l'Application est entièrement anonyme.

### **\*\*3.2. Permission d'accès au Calendrier\*\***

La seule permission demandée par l'Application concerne l'accès au calendrier de l'appareil de l'Utilisateur. Cette permission est \*\*strictement optionnelle\*\* et n'est utilisée qu'à la seule fin de permettre à l'Utilisateur, s'il le souhaite, d'ajouter des rappels pour les sessions du programme directement dans son calendrier personnel.

L'Application n'accède à aucune autre information du calendrier et n'effectue aucune lecture des événements existants. L'activation de cette fonctionnalité est laissée à la seule discréption de l'Utilisateur, qui doit donner son consentement explicite via la boîte de dialogue du système d'exploitation de son appareil.

## **\*\*Article 4 : Propriété Intellectuelle\*\***

L'ensemble des contenus présents dans l'Application, incluant, de façon non limitative, les textes, images, logos, vidéos, icônes et programmes, sont la propriété exclusive de l'organisateur de l'événement AGPC 2025 ou de ses partenaires. Toute reproduction,

distribution, modification ou utilisation de ces contenus sans autorisation écrite préalable est strictement interdite.

**\*\*Article 5 : Responsabilité\*\***

Les informations fournies dans l'Application sont à titre indicatif. Bien que nous nous efforçons de garantir leur exactitude, des modifications (notamment dans le programme) peuvent survenir. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des éventuelles erreurs ou omissions, ni des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de l'Application.

L'Application peut contenir des liens vers des sites web de tiers (notamment les sponsors). L'organisateur n'exerce aucun contrôle sur ces sites et décline toute responsabilité quant à leur contenu.

**\*\*Article 6 : Modification des CGU\*\***

L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGU. Les Utilisateurs sont invités à les consulter régulièrement.

**\*\*Article 7 : Droit Applicable\*\***

Les présentes CGU sont soumises au droit en vigueur dans le pays de l'organisateur de l'événement. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relèvera de la compétence des tribunaux compétents.